

## **AVIS PUBLIC**

## ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée qu'en vertu de l'article no 474.2 de la *Loi sur les cités et villes (C-19)*, une séance extraordinaire aura lieu le lundi, 4 décembre 2023 à 18h30 à l'hôtel de ville de Maniwaki situé au 186, rue Principale Sud à Maniwaki.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires et le programme triennal des immobilisations.

Donné à Maniwaki, le 20 novembre 2023.

Dinah Ménard, greffière adjointe

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, greffière adjointe de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20e jour du mois de novembre 2023.

Dinah Ménard, greffière adjointe